

UBIC

Université Bordeaux
Inter-Culture



Parcours Apprenant « Structuration »

Tour d'Horizon

Culture et Environnement Institutionnel

Mardi 31 janvier 2023 – 9h30/17h30

Enjeux et objectifs

Connaitre l'environnement culturel existant local et élargi

- comment s'organise l'action décentralisée du ministère de la Culture (ses services et modalités d'intervention...)
- comprendre les échelons territoriaux et leurs compétences

Comprendre le rôle et le positionnement des différents interlocuteurs

- identifier l'organisation d'une collectivité et ses obligations
- comprendre les domaines d'intervention de chacune et leurs enjeux
- mesurer ce qui peut vous servir

Identifier les ressources culturelles du territoire et les partenaires institutionnels à associer à votre projet

- savoir trouver le bon interlocuteur
- appréhender les principes de la coopération, valeur ajoutée pour votre projet

Programme

9h30	Accueil – Laetitia DEVEL, iddac.	14h	Témoignages croisés de professionnels de la culture au sein de collectivités
9h40	Introduction & présentations – Marieke DOREMUS, UBiC		Marianne Pommier, Département de la Gironde Loïc Rabache, Ville de Marmande
10h30	Temps Atelier « Découverte des collectivités et institutions culturelles »		
	<i>Pause</i>	<i>Pause</i>	
11h45	Temps Connaissances « Organisation des collectivités et acteurs institutionnels dans la culture »	15h45	Temps Atelier « Quelle démarche pour ce projet ? »
12h30	Questions/échanges	16h45	Temps Connaissances « Les essentiels pratiques »
	<i>13h-14h Pause déjeuner</i>	17h15	Questions/échanges
		17h30	<i>Fin de la journée</i>

BRAINSTORMING

A QUOI PENSEZ-VOUS QUAND VOUS ENTENDEZ
« CULTURE ET ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL » ?

CONSIGNE

Par trois, durant 40 mn, vous établissez avec les ressources disponibles, en ligne et/ou sur papier, une fiche d'identité de ces collectivités & services publics et de leur action en matière culturelle (trame fournie):

- *Une commune : la Ville de Metz*
- *Une intercommunalité : la communauté de Communes Côte Landes Nature*
- *Un département: le département des Alpes de Haute Provence*
- *Une région : la Région Bretagne*

Chaque trinome présentera ses travaux au groupe.

CE QUE CELA REVELE

Une difficulté à saisir le millefeuille et les rôles de chacun:

- Empilement des niveaux de collectivités locales et de services publics
- Foisonnement en nombre et en taille
- Enchevêtrement des compétences et missions



Se repérer pour :

- Saisir le contexte de vos interlocuteurs
- Identifier leurs missions, leurs apports autant que leurs contraintes
- Etre stratège dans vos coopérations et sollicitation
- Adapter votre propos aux types d'interlocuteurs

VOCABULAIRE

DÉCONCENTRATION ET DÉCENTRALISATION

La **déconcentration** est un processus d'aménagement de l'État qui consiste à implanter dans des circonscriptions locales administratives des autorités administratives représentant l'État.

La **décentralisation** est un processus d'aménagement de l'État qui consiste à transférer des compétences administratives de l'État vers des entités (ou des collectivités) locales. Dans la décentralisation territoriale, les autorités décentralisées sont les collectivités territoriales ou locales (communes, départements, régions, collectivités à statut particulier et collectivités d'outre-mer) distinctes de lui.

COLLECTIVITE TERRITORIALE

Une **collectivité territoriale** est une autorité publique distincte de l'État. Chaque collectivité (commune, département, région) est dotée d'un exécutif et d'une assemblée délibérante élue au suffrage universel. Elle exerce librement ses prérogatives en complément de l'action de l'État.

INTERCOMMUNALITE

L'expression **intercommunalité** désigne les différentes formes de coopération existant entre les communes. On distingue l'intercommunalité de gestion et l'intercommunalité de projet.

Qu'est-ce que la décentralisation ? (territoriale)

C'est un mode d'organisation d'un État unitaire qui consiste à **transférer des compétences de l'État vers des collectivités territoriales**



*Paris, Lyon, Corse, etc.

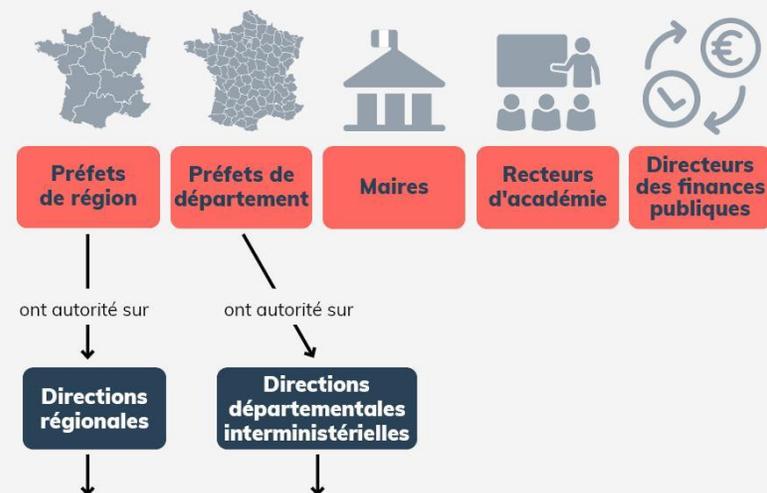
La commune peut intervenir dans tous les domaines ayant un intérêt local en vertu de la **clause générale de compétence** (hors compétence de l'État ou d'une autre collectivité).

Le département et la région ont des **compétences précises et définies**

La réforme constitutionnelle de 2003 consacre «l'organisation décentralisée de la République»

Qu'est-ce que la déconcentration ?

C'est un mode d'organisation d'un État unitaire qui consiste à implanter des autorités administratives représentant l'État dans des circonscriptions locales



LES SERVICES DÉCONCENTRÉS DE L'ÉTAT

- Mettent en œuvre les politiques publiques décidées au niveau national
- Appliquent ou font appliquer une réglementation
- Délivrent des prestations aux usagers



Les autorités déconcentrées sont **nommées et révoquées par le pouvoir central** (à l'exception du maire, autorité élue). Elles sont soumises à l'**autorité hiérarchique de l'État**

Quelles sont les différentes catégories de collectivités territoriales ?



Communes



Départements



Régions

Ces collectivités « de droit commun » :

- sont inscrites dans la Constitution (article 72)
- ont des caractéristiques identiques
- peuvent connaître des dérogations pour leur fonctionnement



Collectivités à statut particulier

Elles ont des règles spécifiques :

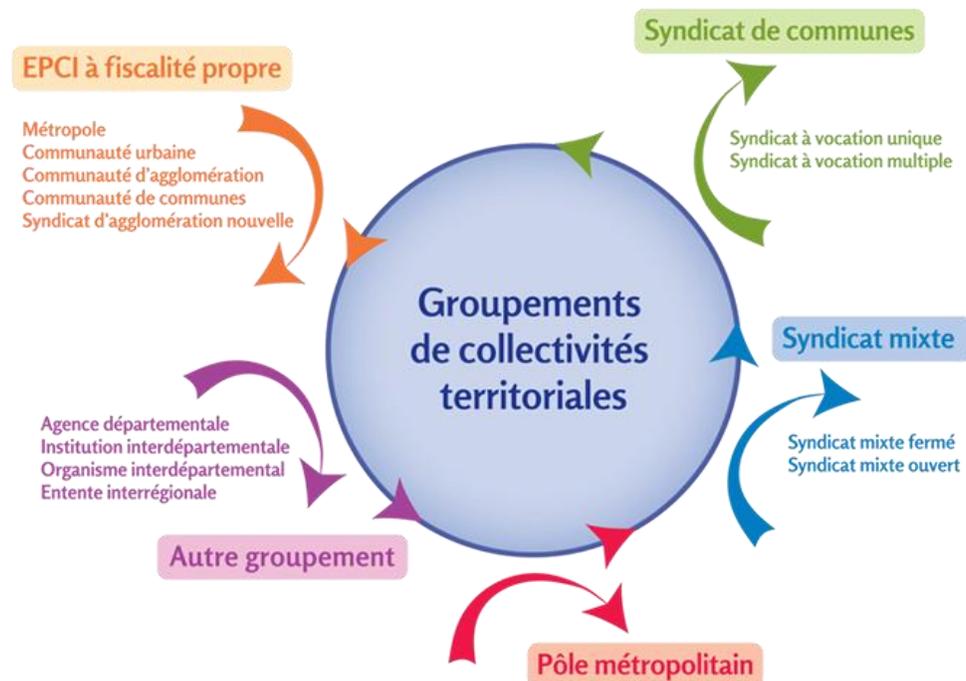
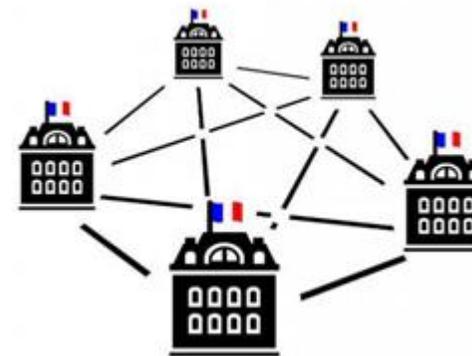
- Exemples : Paris, Métropole de Lyon, Corse, Nouvelle-Calédonie



Collectivités d'outre-mer (article 74 de la Constitution)

- Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin

Elles ont chacune un statut propre fixé par une loi organique



Lois MAPTAM et NOTRE

Promulguée le 27 janvier 2014, la **loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles** clarifie les conditions d'exercice de certaines compétences des collectivités territoriales en instaurant des chefs de files : le département devient chef de file pour l'action sociale, l'aménagement numérique et la solidarité territoriale. La loi crée également un nouveau statut pour les métropoles de Paris, Lyon et Marseille.

Promulguée le 7 août 2015, la loi portant **Nouvelle Organisation Territoriale de la République** confie de nouvelles compétences aux régions. Ce texte supprime la clause générale de compétence pour les départements et les régions.

COMPETENCES

Chaque collectivité est dotée d'un ensemble de compétences définissant les champs de l'action publique dont elles ont responsabilité exclusive et/ou complémentaire.

Ces compétences peuvent être partagées avec des établissements publics (délégation) comme pour les intercommunalités (communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines et métropoles) vis-à-vis des communes.

L'ACTION PUBLIQUE...

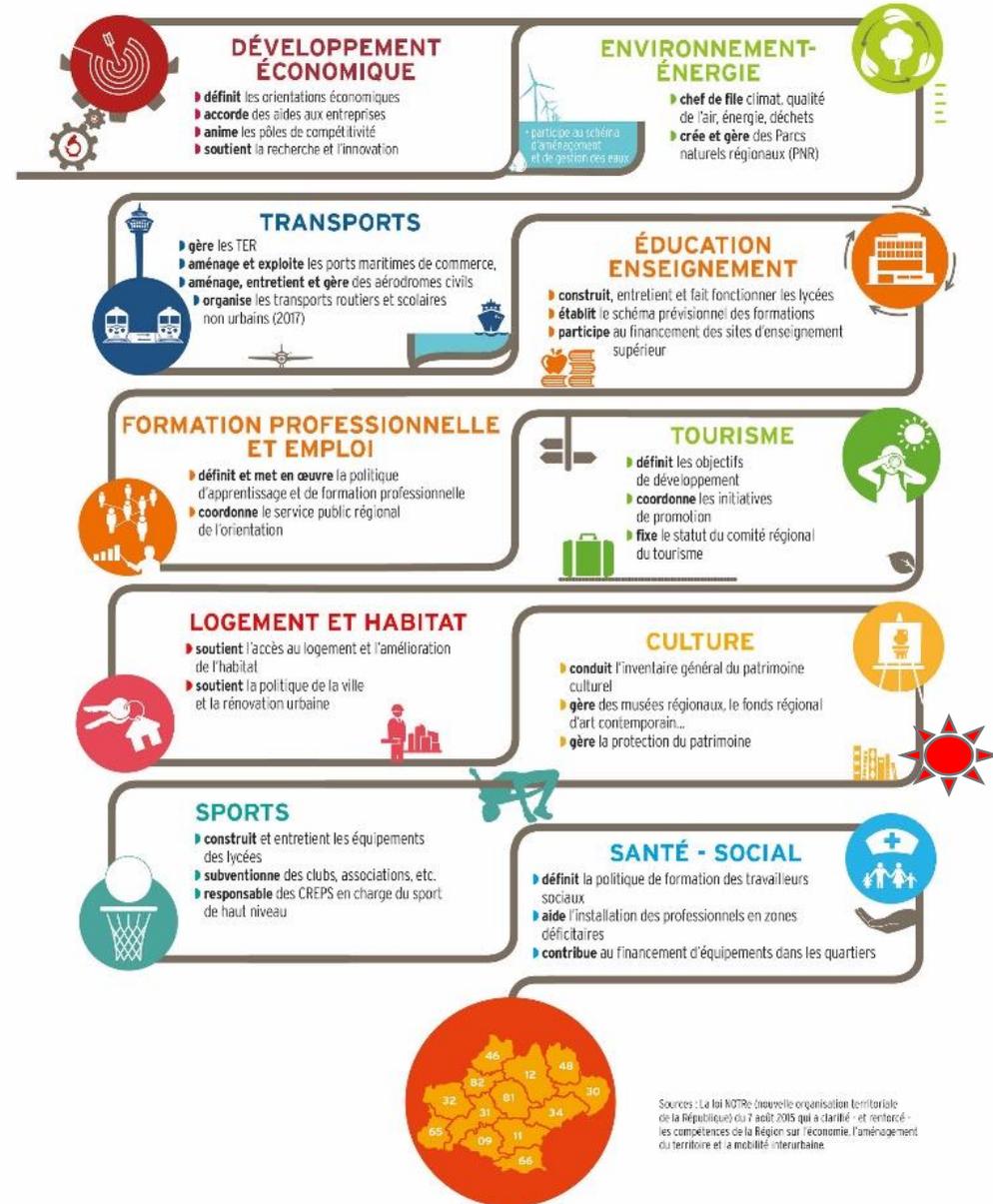
Une politique publique est identifiable par :

- 1.un ensemble de mesures concrètes
- 2.des allocations de ressources
- 3.un cadre général d'actions (on distingue une politique de simples mesures isolées)
- 4.une population
- 5.des objectifs à atteindre

Le service public est donc :

- un "bien commun", partagé par tous (l'eau, la nature, la santé, la culture etc.)
- une mission "d'intérêt général" pour la collectivité
- un "service" rendu (sans réciprocité)

Les missions de la Région



Quel est le rôle du département ?



COMMUNES = compétence générale pour gérer toute affaire d'intérêt communal, ce qui n'empêche pas que de nombreuses lois leur confient des compétences identifiées dans les domaines les plus variés :

- **urbanisme** et maîtrise des sols (*plan local d'urbanisme – sous réserve de la compétence des établissements publics de coopération intercommunale, ou EPCI / Métropoles –, délivrance des permis de construire*) ;
- logement ;
- **aide sociale**, au travers notamment des centres communaux d'action sociale (CCAS) ;
- gestion des **écoles élémentaires et maternelles** ;
- culture et patrimoine ; 
- tourisme et sport (campings, équipements sportifs, offices du tourisme).

>>> IMPORTANT :

Compétences communales en baisse au profit des intercommunalités.



L'ACTION PUBLIQUE CULTURELLE...

Une politique publique est identifiable par :

- 1.un ensemble de mesures concrètes
- 2.des allocations de ressources
- 3.un cadre général d'actions (on distingue une politique de simples mesures isolées)
- 4.une population
- 5.des objectifs à atteindre

Le service public est donc :

- un "bien commun", partagé par tous (l'eau, la nature, la santé, la culture etc.)
- une mission "d'intérêt général" pour la collectivité
- un "service" rendu (sans réciprocité)

POLITIQUE
CULTURELLE
PUBLIQUE

Ce qui se traduit dans la culture

- **des champs sectoriels** : arts plastiques, patrimoine, spectacle vivant, photographie, lecture publique
- **des activités, des fonctions "techniques"** : conservation, transmission, expression artistique, création, diffusion, médiation, enseignement artistique, éducation artistique et culturelle
- **des acteurs** : associations, artistes, collectivités, équipements, institutions, sociétés privées
- **du/des publics** : des habitants, des citoyens

CONNAITRE LA POLITIQUE CULTURELLE D'UNE INSTITUTION / D'UNE COLLECTIVITE

POLITIQUE CULTURELLE

Une politique culturelle traduit les priorités culturelles d'une cité, au sens politique du terme, d'un ensemble de citoyens constituant une commune, un État.

Une politique culturelle territoriale est la **feuille de route regroupant les orientations** que les décideurs publics souhaitent développer et mettre en œuvre sur leur territoire en matière culturelle.

Elle fixe les **objectifs** et définit les **moyens** pour y parvenir.

Elle peut se formaliser par un schéma de développement culturel ou une stratégie de développement culturel pour une période donnée.



COMPETENCES – DOMAINES D'INTERVENTION

MOYENS DEDIES (équipe, budget, établissements...)



Des informations importantes à savoir pour vous situer

#2 - Temps Connaissances

Déconcentration, décentralisation, compétences... et la culture dans tout cela?

L'ETAT – LE MINISTERE DE LA CULTURE

Son rôle : « *Rendre accessible au plus grand nombre les œuvres capitales de l'humanité et d'abord de la France* ». Décret d'attribution des missions du ministère de la Culture.

Son champ d'actions : (1) soutenir et **encourager la « création des œuvres de l'art et de l'esprit »** dans l'ensemble des domaines artistiques et culturels (le patrimoine et l'archéologie préventive, l'architecture, le spectacle vivant (théâtre, danse, cirque...) et les musiques (vivantes et enregistrées), les arts plastiques et visuels, la langue française et les langues régionales, les médias et l'audiovisuel, les industries culturelles (livre, cinéma...)
(2) conduire des **actions transversales** : pratiques et enseignements artistiques, éducation artistique et culturelle, numérique, rayonnement international

Son organisation : Administration dite « **centrale** » <> **Administration déconcentrée**



DRAC
Etablissements publics
Services à compétences nationales

#2 - Temps Connaissances

Déconcentration, décentralisation, compétences... et la culture dans tout cela?

L'ETAT – LE MINISTERE DE LA CULTURE

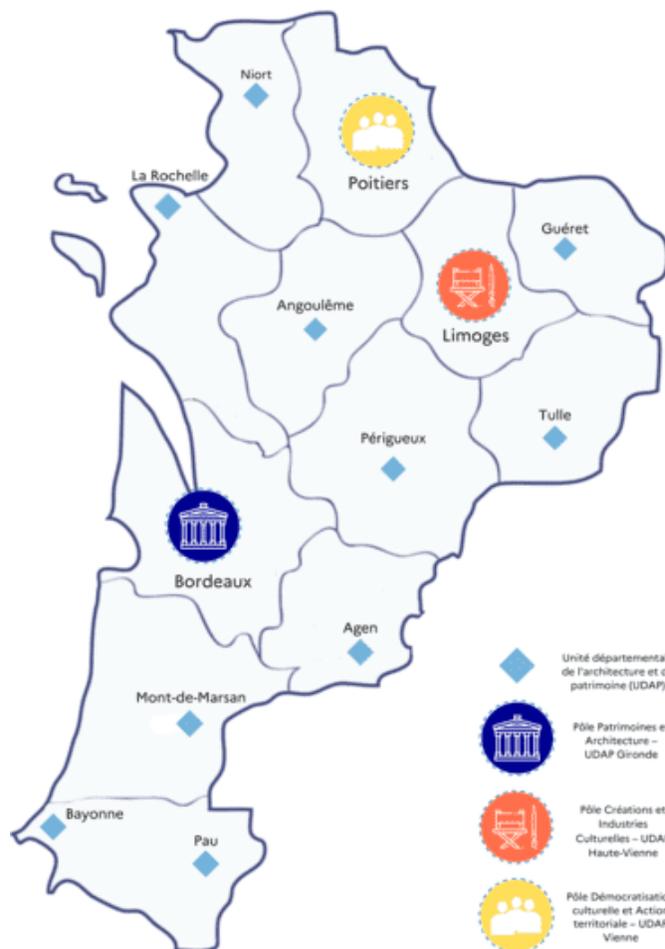
ETABLISSEMENTS PUBLICS ET STRUCTURES LABELLISEES

Ex. Centre National du Livre, Centres Culturels de Rencontres, SMAC, Ecoles Supérieures d'Architecture, Fonds Régionaux d'Art Contemporain....

CONVENTIONNEMENTS

- Avec d'autres ministères
- Avec des collectivités
- Avec des structures appelées « lieux conventionnés »

DRAC NOUVELLE AQUITAINE



PATRIMOINE ET ARCHITECTURE

- ▶ Protéger, conserver et valoriser le patrimoine
- ▶ Valoriser la politique archéologique de l'État en région
- ▶ Promouvoir la qualité architecturale, urbaine et paysagère



CRÉATION ET INDUSTRIES CULTURELLES

- ▶ Soutenir la création et la diffusion artistiques dans toutes leurs composantes
- ▶ Développer le livre et la lecture publique



DÉMOCRATISATION CULTURELLE ET ACTION TERRITORIALE

- ▶ Généraliser l'éducation artistique et culturelle et la transmission des savoirs
- ▶ Promouvoir la diversité culturelle et l'élargissement des publics

[Organigramme](#) DRAC Nouvelle Aquitaine (2022)

[Cartographie](#) des lieux labellisés en Nouvelle Aquitaine (2019)

LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

LOI QUI DEFINIT DES COMPETENCES SPECIFIQUES

| **Départements** : mise en œuvre des schémas départementaux de développement des **enseignements artistiques** et de développement de la **lecture publique** (à travers notamment les bibliothèques départementales de prêt).

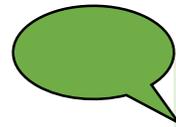
| **Régions** : mise en œuvre de **l'Inventaire général du patrimoine** et promotion des **langues régionales**

CAS SPECIFIQUE DE LA COMMUNE

| **Communes** : obligations quant aux **archives** et quant au **1% artistique**

+ CLAUSE GENERALE DE COMPETENCES (souvent équipements, lecture publique, enseignement artistique...)

| **Intercommunalité** : actions culturelles par transfert des communes vers intercommunalité



CLARIFICATION DES COMPETENCES

MAIS TRAVAIL & COOPERATION ENTRE COLLECTIVITES ET AVEC L'ETAT

#2 - Temps Connaissances

Déconcentration, décentralisation, compétences... et la culture dans tout cela?

ORGANISATION AU SEIN DES COLLECTIVITES

DES INTERLOCUTEURS

| **Exécutif** = les élus (maire, président, adjoint en charge de la culture ou vice président en charge de la culture) + appui à la stratégie politique (CABINET = directeur de cabinet, conseiller...)

Cf. études sur les élus : [Agence L'A](#) et [la FNCC](#)

| **Administratif** = les techniciens

- Directeur.trice Général.e des Services
- Directeur.trice Général.e des Services Adjoint
- Directeur.trice de la Culture / De la Vie Associative / De l'Education...
- Chargé de mission Arts Visuels, Arts Vivants,...
- Coordonnateur culturel, Responsable Culture
- Médiateur culturel
- Programmateur
- Directeur de théâtre municipal
-

Représentent les citoyens,
agissent pour l'intérêt général,
décident les actions

Proposent,
conçoivent,
mettent en œuvre

Vos interlocuteurs prioritaires

*Consulter
l'organisation/l'organigramme de la
collectivité à laquelle vous vous
adressez*

PROCESSUS DE DECISION

#2 - Temps Connaissances

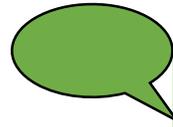
Déconcentration, décentralisation, compétences... et la culture dans tout cela?

ORGANISATION AU SEIN DES COLLECTIVITES

DES PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

- **Budget :**

- Annualité
- Equilibre réel
- Unité
- Universalité
- Spécialité des dépenses



Ce que ça veut dire pour vous

- *Organisation interne et process de décision*
- *Modalités de financement par les collectivités*
- *Identification des modes de gestion / services ou équipements*

- **Modes de gestion du service public**

- Gestion directe: la collectivité prend en charge l'organisation et le fonctionnement quotidien d'un service public - (ex : régie directe)
- La gestion indirecte ou déléguée : la collectivité, après avoir créé le service, décide d'en confier la gestion à une personne publique ou privée mais conserve le pouvoir de contrôler la conformité de l'action du gestionnaire avec les exigences de l'intérêt général

#2 - Temps Connaissances

Déconcentration, décentralisation, compétences... et la culture dans tout cela?

REGION NOUVELLE AQUITAINE

Un site dédié :

<https://www.culture-nouvelle-aquitaine.fr/>

[Organigramme](#)

Des infos sur les aides de la
Région en matière culturelle

C'est aussi

- *Le développement économique*
- *Les lycées et la formation pro.*
- *Les transports*
- *L'enseignement supérieur*

Des infos sur la feuille de route du mandat et les axes prioritaires

Développer les industries culturelles, créatives et numériques

Contribuer à l'aménagement culturel durable des territoires

Soutenir la création dans le spectacle vivant

Soutenir la création artistique contemporaine

Structurer une politique publique concertée en faveur des langues et cultures régionales

Étudier et valoriser le Patrimoine

Les trois agences missionnées par la Région

[ALCA – Agence Livre, Cinéma & Audiovisuel en Nouvelle Aquitaine](#)

[L'A. Agence Culturelle Nouvelle Aquitaine](#)

[OARA – Office Artistique de la Région Nouvelle Aquitaine](#)

#2 - Temps Connaissances

Déconcentration, décentralisation, compétences... et la culture dans tout cela?

IDDAC – Agence Culturelle du
Département de la Gironde

Un site dédié : iddac.net

[Organigramme](#)

Mais aussi

*des actions transversales dans le cadre
des politiques départementales*

- *Enfance / jeunesse*
- *Culture / social*
- *Culture / environnement*

Des missions sur 3 domaines

**MEDIATION
CREATION
INGENIERIE**

Un territoire
le département de la Gironde

Un pôle Ressources

Un centre de ressources à Bègles et un
catalogue en ligne

Des infos sur les actualités artistiques, les appels à projets,
les rencontres professionnels...

#2 - Temps Connaissances

Déconcentration, décentralisation, compétences... et la culture dans tout cela?

DES RESEAUX REGIONAUX

RESEAU DES CINEMAS INDEPENDANTS DE N. AQUITAINE

=> [CINA](#)

RESEAU LIBRAIRIES INDEPENDANTES EN N.AQUITAINE

=> [LINA](#)

ASSO DES EDITEURS INDEPENDANTS DE N. AQUITAINE

=> [AENA](#)

RESEAU ARTS VISUELS/ARTS PLASTIQUES

=> [Réseau Astre](#)

RESEAU DES INDEPENDANTS DE LA MUSIQUE

=> [RIM](#)

RESEAU DU SPECTACLE VIVANT EN NOUVELLE-AQUITAINE

=> [RESEAU 535](#)

RESEAU DES ARTS DE LA RUE EN NOUVELLE-AQUITAINE

=> [RESEAU GRAND'RUE](#)

La parole à....

- Marianne Pommier - directrice de la culture adjointe, Département de la Gironde
- Loïc Rabache - directeur des affaires culturelles de la Ville de Marmande (Lot et Garonne)

Objectifs : Présentation de leurs collectivités respectives, la politique culturelle, leurs fonctions, les éléments clés à retenir, et les conseils à vous donner.

INTERAGIR AVEC L'ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL CULTUREL

VOTRE PROJET



POUR QUOI ?

VERS QUI ?

COMMENT ?

AVEC QUI ?

QUAND ?



La réponse à ses
questions orientera
votre interaction avec
l'environnement
institutionnel culturel

(1) Savoir décrire et expliquer votre projet

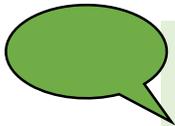
Un projet se définit comme une action spécifique, nouvelle, qui structure **méthodiquement** et **progressivement** une réalité à venir pour laquelle on n'a pas encore d'équivalent.

Un projet est un système complexe d'intervenants, de moyens et d'actions

=

Un projet implique :

- un ou plusieurs objectifs clairement déterminés
- un objet physique ou intellectuel
- une démarche spécifique qui permet de structurer la réalité à venir (plan d'action)
- des actions à entreprendre avec des ressources données (moyens)



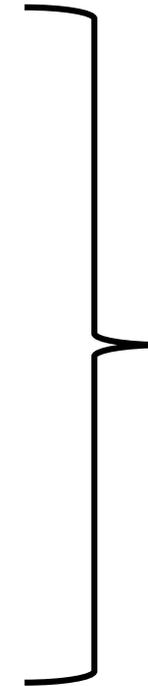
INDISPENSABLE

Pour définir vos espaces d'interactions avec
l'environnement institutionnel

(1) Savoir décrire et expliquer votre projet

Composantes d'un projet

- répondre à des **enjeux** importants, ayant parfois un caractère stratégique
- avoir un **caractère novateur** (artistique, technologique, organisationnel, géographique...) : la démarche projet repose sur la **créativité**
- intégrer une **multiplicité d'intervenants** : coopération, coordination, pédagogie et ouverture sont indispensables
- être attentif au **caractère aléatoire** : il existe des éléments non maîtrisables liés au facteur humain, à la technicité de l'action ou du service, à l'environnement...
- inscrire dans une **transversalité** : objectifs, acteurs et moyens peuvent être issus de différentes politiques publiques



UNE PRESENTATION
QUI DOIT INTEGRER
TOUTES CES FACETTES

(2) POURQUOI ?

INGENIERIE DE PROJETS

AIDE AU FONCTIONNEMENT

APPEL A PROJET

AIDE A L'INVESTISSEMENT

PROGRAMMATION

(3) QUI ?

LES RESEAUX REGIONAUX

*LE.LA CONSEILLER.E
ARTISTIQUE*

L'ETAT

LA COMMUNE

L'INTERCOMMUNALITE

L'ELU.E

*LE.LA DIRECTEUR.TRICE
DE STRUCTURE*

LE DEPARTEMENT

LES AGENCES

LA REGION

LE.LA CHARGE.E DE MISSION

(3) COMMENT ?

- Traduire la politique culturelle ★
- Assimiler les moyens et outils dédiés
- Identifier les interlocuteurs
- Evaluer la bonne stratégie ★



(4) AVEC QUI ?
(5) QUAND ?

UBIC

Université Bordeaux
Inter-Culture

Demande
Constat
Initiative

1

Evènements
déclencheurs

Equipe projet
Etude d'opportunité (enjeux bénéfiques)
Etude de faisabilité (risques)
Cadrage (objet, méthodes, moyens)
Identification des besoins en
communication

3

Diagnostic

L'ensemble des acteurs
institutionnels ne sont
pas tous aux mêmes
endroits du projet

Culture et Environnement Institutionnel

Tour d'Horizon

Réalisation du projet, de l'action, du service
Actions de pilotage, de suivi et de contrôle
Suivi du planning prévisionnel des actions
Ajustements et arbitrages
CR aux instances de pilotage
Déploiement de la communication

5

Réalisation

PHASES D'UN PROJET

Prédiagnostic

Analyse demande
Analyse besoin
Formalisation /validation
Choix du chef de projet
Lancement

2

Conception

Analyse et confirmation des objectifs
Définition des critères et indicateurs d'évaluation
Recherche des pistes à explorer
Déclinaison en objectifs opérationnels
Définition des moyens nécessaires (ressources/charges)
Elaboration du pilotage du projet
Elaboration stratégie et plan de communication
Calendrier de réalisation prévisionnel

4

Evaluation

Analyse des indicateurs collectés
Etablissement d'une étude quanti et quali
Mesures correctives
Capitalisation
Dissolution de l'équipe projet
Réunion de cloture

6

#5 - Temps Connaissances
Les essentiels pratiques

FOCUS – CONTRATS TERRITORIAUX

Le **Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle (CTEAC)** consiste en un programme d'actions d'éducation et de sensibilisation aux arts et à la culture dont le but est de favoriser l'émancipation artistique et culturelle, de coordonner le développement d'actions artistiques, culturelles, éducatives et scolaires dans le principe du « 100 % EAC ».

- DRAC
- Collectivités territoriales
- Education Nationale

Le **Projet Culturel de Territoire (PCT)** consiste en un document cadre fixant les objectifs, les moyens et les échéances en terme de développement culturel sur un territoire donné. Souvent initié au sein des intercommunalités, il est basé sur des principes suivant coopération

- Une approche globale stratégique du secteur culturel
- Une méthodologie impliquant les acteurs en transversalité, dès le départ
- Une dimension coopérative intrinsèque

FOCUS – COOPERATION....

TRANSVERSALITE

Déf.: Fait d'être perpendiculaire à un axe longitudinal, à une direction donnée
Organisation horizontale
Coexistence féconde d'activités habituellement séparées

MUTUALISATION

Déf.: Action consistant à mettre en commun des moyens, qu'ils soient humains, financiers, logistiques...
afin de réduire des coûts et de réaliser des économies
Regrouper les moyens, les savoirs et savoir faire, afin d'économiser davantage.

COOPERATION

Déf.: Action de faire œuvre avec.
Aide, entente entre les membres d'un groupe en vue d'un but commun
Méthode d'action par laquelle des personnes, ayant des intérêts communs, s'associent en vue
d'un profit réparti au prorata de leur activité

Transversalité Interterritorialité
Intersectorialité
Plurisciplinarité

Co-construction
Consultation Expérimentation
Concertation Participation

Mutualisation
Mode projet Gouvernance
Management
Evaluation partagée

COOPERATION

OBJECTIFS ET SENS
EN COMMUNS

- **convergence** des objectifs et des intérêts,
- **complémentarité** des compétences,
- **responsabilité partagée** entre acteurs.

A RETENIR

- Compétences différentes selon les collectivités territoriales et Etat
- Culture > des obligations et des attributions propres
- Solliciter > des réflexes à avoir pour ne pas se tromper : politique culturelle, organisation, interlocuteurs, dispositifs...
- Savoir définir et utiliser des mots clés institutionnels signifiants
- Des structures d'appui et des réseaux qui accompagnent
- Penser aux autres champs d'actions autre que culturelles des collectivités et de l'Etat.

UBIC

Université Bordeaux
Inter-Culture

Tour d'Horizon

Culture et Environnement Institutionnel

Echanges, questions....

MERCI!

Marieke DOREMUS

Coordinatrice

UBIC - Plateforme de coopération

Culture & Recherche

ubic.u-bordeaux.fr

06 24 37 47 72

Politique culturelle du Département de la Gironde

Intervention dans le cadre du Tour d'horizons
« Culture et environnement institutionnel »

31 janvier 2023

- Le Département de la Gironde
- La politique culturelle, les parties prenantes, les axes prioritaires de la Direction de la Culture et de la Citoyenneté (DCC)
- L'organisation de la Direction de la Culture et ses métiers
- Le calendrier de travail
- Le travail en transversalité
- L'appui sur les domaines départementaux

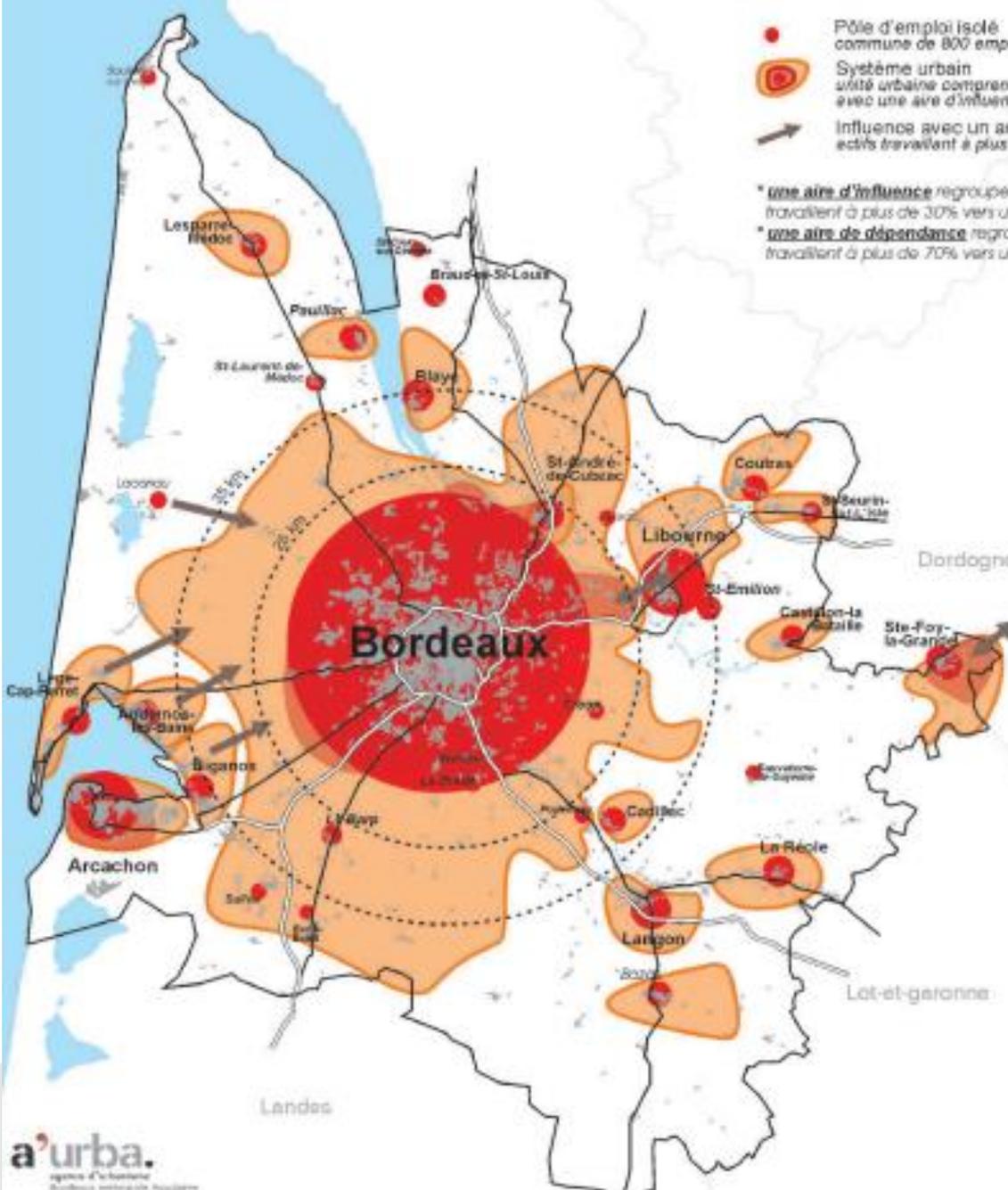
Portrait de territoire – La Gironde

Le **plus grand département de France** en superficie, 535 communes, 28 EPCI (1 métropole, 2 communautés d'agglo et 25 communautés de communes).

1 633 440 habitants (pour moitié sur la métropole)

20 000 nouveaux habitants chaque année : pression démographique aux conséquences importantes sur l'aménagement du territoire (équipements : habitations, services, notamment en termes d'éducation)

Territoire très contrasté : une métropole hyper attractive, des territoires ruraux mal desservis, un littoral avec une forte pression touristique



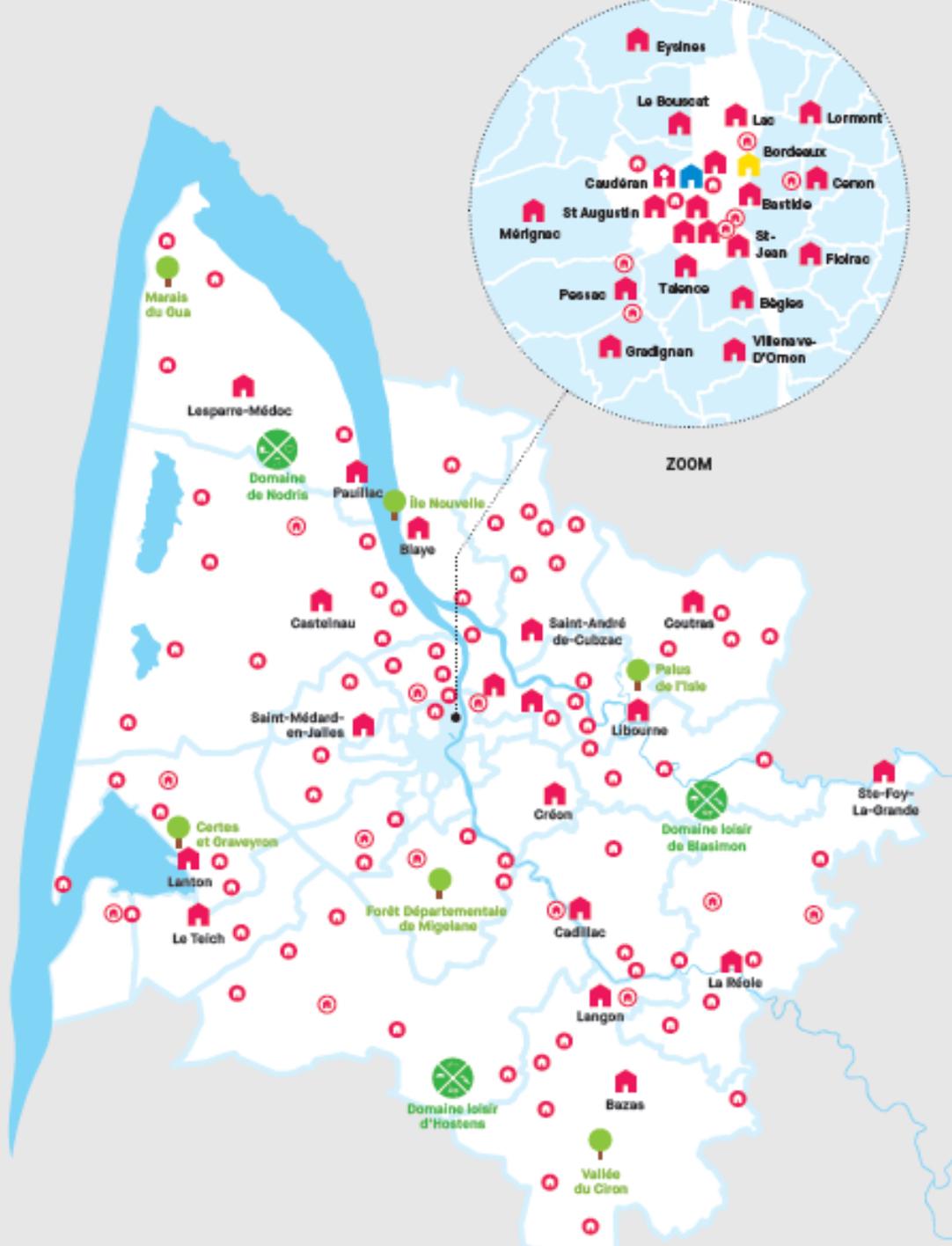
- Pôle d'emploi isolé
commune de 800 emplois et plus
- Système urbain
unité urbaine comprenant au moins un pôle d'emploi
avec une aire d'influence* et une aire de dépendance*
- Influence avec un autre système urbain
actifs travaillant à plus de 30% vers un autre système urbain

* **une aire d'influence** regroupe toutes les communes où les actifs travaillent à plus de 30% vers un système urbain ou un pôle d'emploi isolé
 * **une aire de dépendance** regroupe toutes les communes où les actifs travaillent à plus de 70% vers un système urbain ou un pôle d'emploi isolé

Compétence principale : Solidarités et cohésion territoriale

L'action sociale concerne principalement :

- **l'enfance** : aide sociale à l'enfance (ASE), protection maternelle et infantile (PMI), adoption, soutien aux familles en difficulté financière ;
- les **personnes handicapées** : politiques d'hébergement et d'insertion sociale, prestation de compensation du handicap (PCH, loi du 11 février 2005), maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) ;
- les **personnes âgées** : création et gestion de maisons de retraite, politique de maintien des personnes âgées à domicile ([allocation personnalisée d'autonomie : APA](#)) ;
- les **prestations légales d'aide sociale** : gestion du **revenu de solidarité active (RSA)**, dont le montant est fixé au niveau national.



Maisons du Département des Solidarités

C'est un service médico-social qui vous propose d'être écouté, orienté, informé, aidé et accompagné. Ce lieu regroupe les services suivants : protection maternelle et infantile ; prévention santé ; centre de planification familiale ; écoute, service social et éducation ; aide à l'insertion ; protection de l'enfance et autonomie des personnes âgées et/ou handicapées.

gironde.fr/maisons-solidarites



Antennes Sociales Départementales



Permanences Sociales Départementales (Sur rendez-vous)



Domaine départemental de Nodris



Espaces naturels sensibles



Maison du Département des Sports



Archives départementales

Les responsabilités exclusives



**AIDES
SOCIALES**



**LA VOIRIE
DÉPARTEMENTALE**



**TRANSPORT
SCOLAIRE DES ÉLÈVES
HANDICAPÉS**



**GESTION
DES COLLÈGES**



**INGÉNIERIE
TERRITORIALE**



**SERVICE
DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE
ET DE SECOURS**



**MODES
D'ACCUEIL**



**ESPACES NATURELS
SENSIBLES**



**SPORTS
NATURE**



BACS

Les responsabilités partagées avec les autres collectivités et l'État



TOURISME



CULTURE



SPORT



**ÉDUCATION
POPULAIRE**



**HABITAT
LOGEMENT**



**LANGUES
RÉGIONALES**



**AMÉNAGEMENT
NUMÉRIQUE**

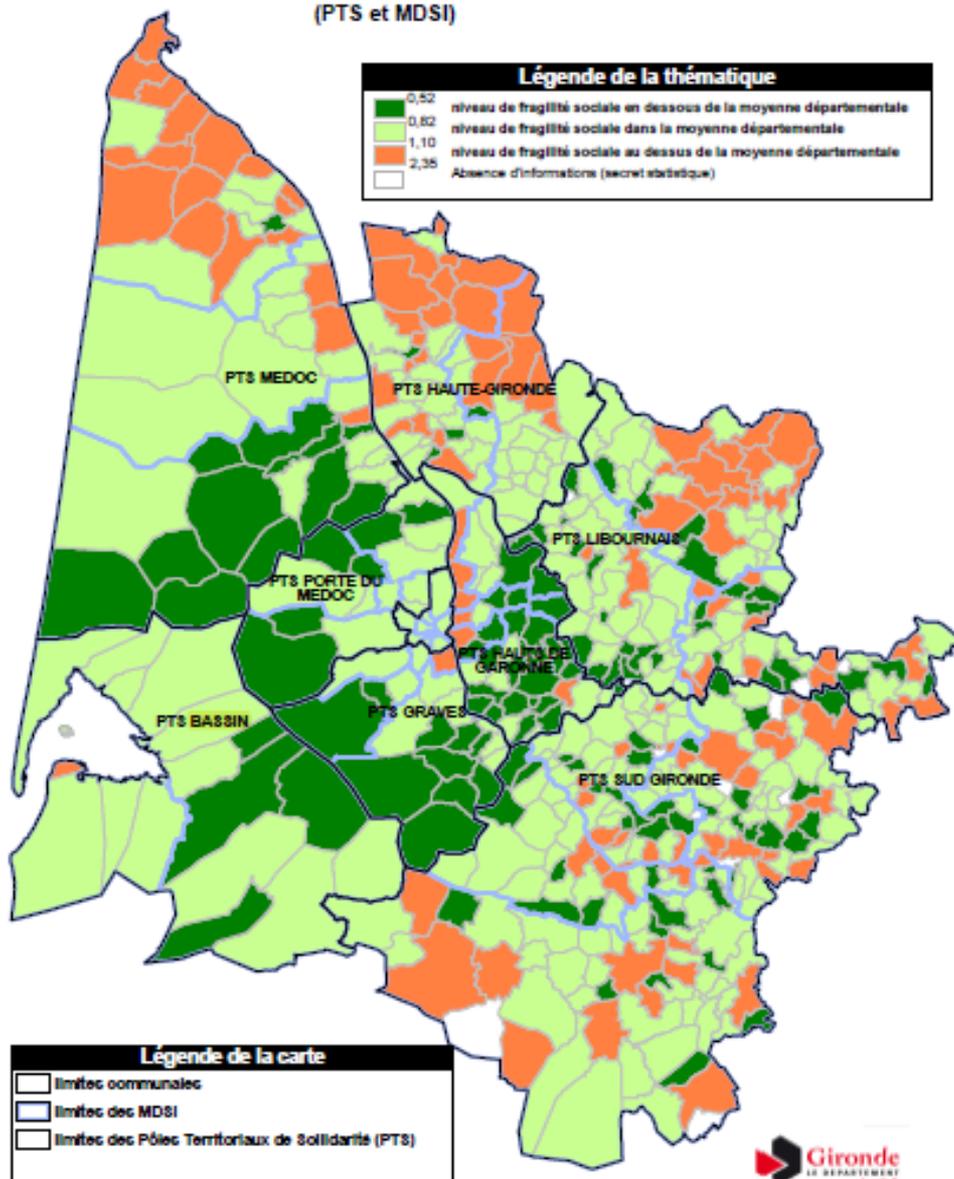


EAU



**PISTES
CYCLABLES**

INDICE DE FRAGILITE SOCIALE
et MAILLAGE DE L'ACTION PUBLIQUE SOCIALE
DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
(PTS et MDSI)



Sources : INSEE 2013

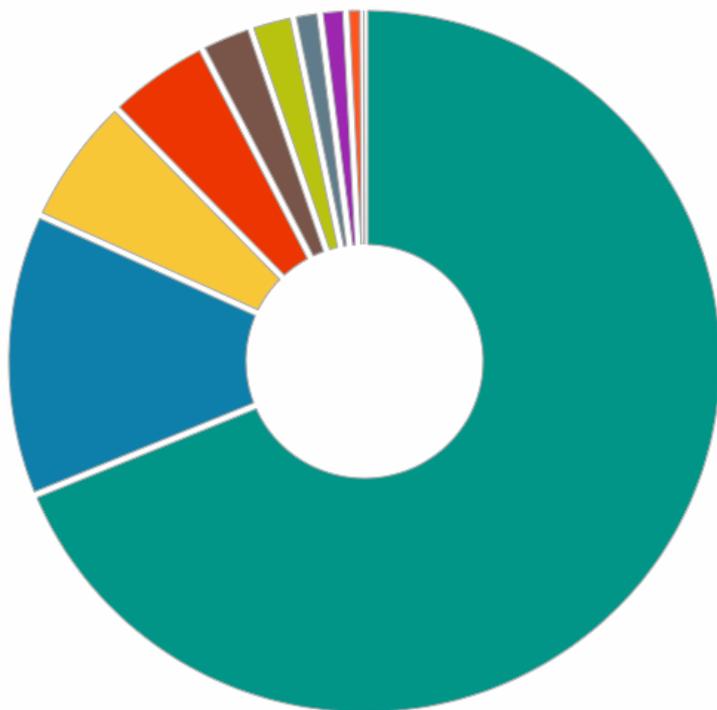
Traitement : CD33/DGAS/PR5/SOPS - V2.1 du 29 SEPTEMBRE 2017

4 critères à l'indice de fragilité sociale :

- 1^{re}- La structure familiale : familles monoparentales...
- 2^e- Le niveau de diplôme
- 3^e- La situation par rapport à l'emploi : les personnes exclues du marché de l'emploi.
- 4^e- La médiane des revenus déclarés.

Budget total de 2,2 Milliards €

Répartition des dépenses :



La norme M52 est la norme comptable sous laquelle tous les Départements de France doivent fournir leurs comptes.

Afficher les dépenses de fonctionnement
 d'investissement

- [Action sociale \(68.8%\)](#)
- [Services généraux \(13.0%\)](#)
- [Sécurité \(5.9%\)](#)
- [Enseignement \(4.7%\)](#)
- [Réseaux et infrastructures \(2.4%\)](#)
- [Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs \(2.4%\)](#)
- [Aménagement et environnement \(1.2%\)](#)
- [Prévention médico-sociale \(1.2%\)](#)
- [Développement économique \(0.8%\)](#)
- [Transports \(0.1%\)](#)



Recettes : taxes, impôts locaux, dotations de l'Etat, emprunts... Notamment droits de mutation à titre onéreux (DMTO).

Les organismes associés aux missions de service public du Département

- ▶ Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)
- ▶ Gironde Tourisme
gironde-tourisme.fr
- ▶ Gironde Ressources
gironde.fr/gironde-ressources
- ▶ Institut Départemental du Développement Artistique et Culturel (IDDAC)
iddac.net
- ▶ Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE)
cauegironde.com
- ▶ Fonds Solidarité Logement
fsl33.org
- ▶ Gironde Habitat
gironde-habitat.fr
- ▶ Gironde Numérique
girondenumerique.fr

Politique culturelle du CD33

4 axes :

- L'accessibilité aux pratiques artistiques et culturelles
- Le soutien à la vie artistique et culturelle des territoires
- La lecture publique et les coopérations numériques
- Les patrimoines culturels

La **DCC** (7,1 M€ en fonctionnement) anime les 2 premiers axes avec le soutien de l'iddac sur le spectacle vivant.

Champs d'intervention (DCC) : théâtre, danse, cirque, art de la rue, musique, arts plastiques et visuels, cinéma.

I - Le soutien à la vie artistique et culturelle des territoires

- Soutien aux opérateurs culturels (artistes, lieux, festivals) – important volet subventions (fonctionnement et manifestations aux assos et collectivités).
- Saison estivale : Scènes d'été en Gironde (1^{er} juin au 30 sept) : soutien aux festivals (sub) et aux spectacles en tournée (AAP).
- Dispositif PLACE : soutien aux artistes et acteurs culturels en situation de précarité (RSA et demandeurs d'emploi).
- Participation au fonds régional de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle.

Orientations 2023 :

- Soutien à la professionnalisation des communautés de communes dans l'élaboration de projets culturels de territoire
- Feuille de route artistes-auteurs / contrat de filière des arts visuels
- Relance de la commande artistique dans les collèges : 1%
- Nouveau dispositif PLACE 2023 - 2025

II - L'accessibilité aux pratiques artistiques et culturelles

- Eveil, initiation et éducation artistique et culturelle
 - La médiation culturelle vers les publics jeunes (+ de 500 projets financés dans les collèges – *AAP collèges*)
 - Les Contrats territoriaux d'éducation artistique et culturelle portés par les territoires (*sub aux EPCI*)
 - Volet culturel des CAP33 (*prestations*)
- Culture et social : soutien aux personnes en situation de fragilité, de précarité et d'isolement. *AAP L'un est l'autre.*
- Pratiques amateurs : Schéma Départemental des Apprentissages artistiques et Culturels (*animation de réseau et sub*)

Orientations 2023 :

- Appui à une vingtaine de résidences Un artiste Un collège
- Journée professionnelle EAC
- Nouveaux COTEAC
- Nouveau règlement sur les écoles de musique
- Demos 3

Maisons du Département - Pôle Jeunesse Territorial (PJT)
Les conseillers en développement culturel



Equipe de 25 agents, 2 services et une équipe de conseillers en développement culturel sur les territoires (5 personnes à terme) en charge de développer les axes de la politique culturelle sur les territoires

/ Objectif départemental de plus grande proximité avec les Girondin.e.s

Une agence culturelle, l'iddac – Institut départemental de Développement artistique et culturel - trentaine d'agents

www.iddac.net

Partie prenante de la politique culturelle départementale sur le spectacle vivant

3 axes : Création, Médiation, Territoires

Installation à Bègles au BT51 depuis mars 2021.

Parcs de prêt (Bègles, Nodris, Aillas avec CdC Réolais en Sud Gironde, Belin-Beliet avec la CLAS)

Ex. de métiers à la DCC

- DAC adjointe :

- Participation à la définition et la mise en œuvre de la politique culturelle du Conseil Départemental en appui aux élus départementaux :
 - définition des axes stratégiques (2022 : politique croisée culture et environnement, emploi culturel dans les EPCI),
 - dialogue, concertations, rencontres avec les acteurs du territoire, participation aux instances de pilotage des opérateurs,
 - échanges avec les autres collectivités, participation à des rencontres régionales, nationales,
 - préparation des arbitrages budgétaires, suivi des subventions et prestations.
- Pilotage et animation d'équipe (Service Création et Economie de la Culture + conseillères en développement) : organisation de la délégation à l'intérieur du service, points hebdomadaires.
- Travail en transversalité avec les autres directions du Conseil départemental.

Ex. de métiers à la DCC

Exemples dans les équipes :

- Chargé de mission (CM) soutien à la création : participation aux instances techniques de pilotage, ressource, mise en réseau, instruction
- Chef de projet emploi culturel : PLACE
- CM EAC : travail de réseaux au sein et à l'ext. du CD : Education nationale, artistes, DRAC, instruction et suivi
- Chef de projet diffusion artistique Spectacles en tournée et tremplin jeunes : repérage, instruction, mise en réseau
- Conseiller.e.s en développement culturel sur les territoires : relais de toute la politique culturelle du CD sur les territoires

Le calendrier de travail

Vote du budget - année N

Dernière Assemblée de l'année – décembre n-1

Dépôt des demandes de subventions

Fonctionnement et Scènes d'été : 31 octobre de l'année n-1

Manifestations : 6 mois avant

Vote des subventions

5 à 6 commissions permanentes : arbitrage 1,5 à 2 mois avant par la VP

Culture, puis passages en commissions politiques 15 jours avant vote

Prestations / commandes du CD

Tout au long de l'année

Politiques transversales

Culture et Environnement

Vote d'une délibération en décembre 2021. Engagement des élus départementaux. **Feuille de route et plan d'actions.**

3 entités : **Direction de la Culture et de la Citoyenneté (DCC), iddac, Direction de l'Environnement (DE) + biblio.gironde** : parties prenantes de la gouvernance avec des instances de pilotage, de travail, création d'outils collaboratifs.

2 axes de travail :

1 – L'art et la culture, leviers de mobilisation de la société sur les enjeux environnementaux

2 – Pour un secteur culturel aux pratiques environnementales exemplaires

Culture et Europe

Dispositif PLACE

Culture et jeunesse

EAC - Appel à projet collèges

1% dans les collèges (plan collèges sur l'investissement)

Culture et social

Appels à projets communs : L'un est l'autre

Dispositif avec instruction croisée : AILDS

Culture et ESS

Convention commune DCC, Dir. Insertion et Inclusion, Dir. de la vie
asso sur le DLA (Dispositif local d'accompagnement) avec l'IFAID

Culture et Sport

CAP33 volet culturel

Culture et infrastructures

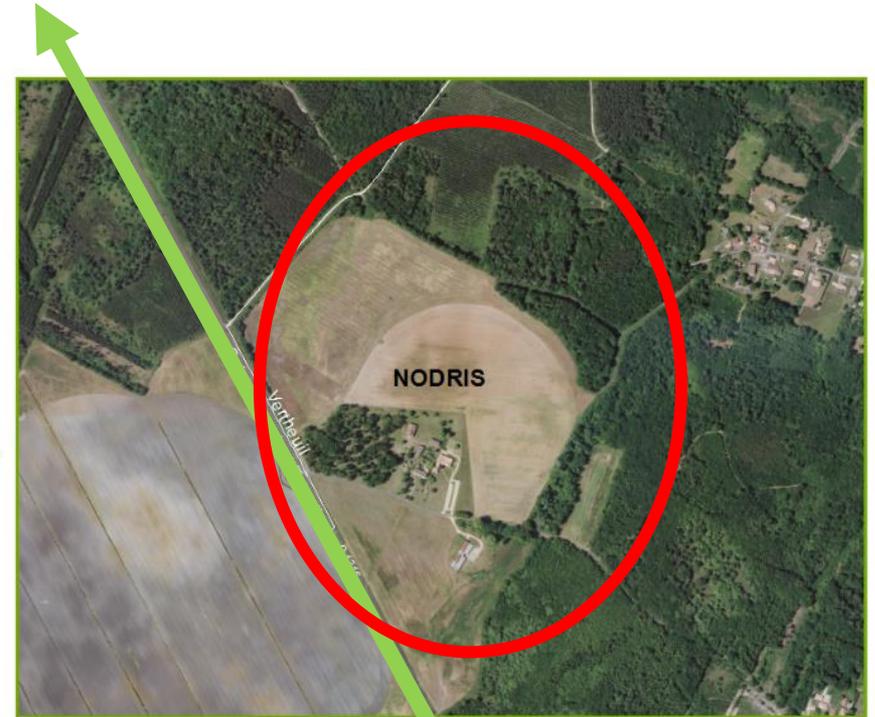
Propositions artistiques sur les Bacs de l'Estuaire

Politiques transversales développées dans les domaines départementaux

- Domaine de Certes (Bassin)
- Domaine archéologique de Plassac (Haute Gironde / Blaye)
- Domaine de Nodris (Médoc)
- Ile nouvelle (Estuaire, face à Blaye)
- Domaines départementaux de loisirs : Hostens et Blasimon (Sud et Est Gironde)

Domaine de Nodris

« Lieu de culture(s) et de solidarités dans le Médoc »



Axe Bordeaux –
Le Verdon – RD
1215

Un domaine départemental, lieu ressource ouvert aux acteurs du Médoc

Plaine de grands
événements
(festival, ...)

Zone
d'expérimentation
agricole

Salles de
production, studio
enregistrement,
répétition, ...

Salle de réception
concert
exposition

Espace de travail
partagé: accueil
d'associations,
télétravailleurs, ...

Parc mutualisé de matériel iddac
+ antenne relais biblio.gironde